



Sommaire :

Edito	p 2
Résumé des CM	p 4
Infos diverses	p 10
Urbanisme	p 12
Dates à retenir	p 12
Etat civil	p 13
Activités culturelles	p 14
Activité EHPAD	p 15
Activités scolaires	p 16
Echo des associations	p 18
Travaux	p 19
Evènements	p20

N° 1 - juillet 2019



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'été est enfin au rendez-vous après un mois de juin plutôt automnal. C'est le moment de diffuser notre second bulletin qui n'a pas encore de nom. Si vous avez des propositions, nous sommes preneurs alors transmettez vos idées au secrétariat de votre mairie déléguée.

L'été c'est l'occasion de se poser et de faire le point sur tout ce qui se passe autour de nous.

Concernant les différents travaux engagés, l'état d'avancement est quasiment conforme aux prévisions. Sur le territoire de Plouagat, l'extension de l'école maternelle et l'accueil périscolaire seront livrés en partie à la rentrée de septembre et la seconde partie aux vacances de la Toussaint. La maison de santé pluridisciplinaire est hors d'eau et hors d'air, elle sera livrée en début d'année 2020.

Les travaux de voirie : réfection de trottoirs sur nos deux communes historiques, revêtement des chaussées, réfection des rues de Guingamp et des écoles, sont programmés pour septembre/octobre.

L'été, c'est aussi le moment où nos concitoyens se relâchent : incivilités, laisser-aller dans l'entretien des propriétés et des trottoirs, surveillance des animaux domestiques...

Les incivilités : pas plus tard que le 14 juillet, un groupe de jeunes s'est amusé avec un scooter sur le terrain de foot. J'ose espérer que leurs parents ne les autorisent pas à procéder de cette manière sur les pelouses familiales. En tout cas, la gendarmerie a été prévenue et est venue sur place.

Le laisser-aller a une fâcheuse tendance à se développer en cette période où il faudrait fournir un peu plus d'efforts. En effet, nous recevons de plus en plus de plaintes de voisinage pour des propriétés non entretenues avec une végétation galopante qui se propage sans prévenir chez les voisins. Il est du devoir de chacun d'entretenir son jardin ou son terrain, c'est aussi une question de bon sens. En cas de difficulté, sachez que le maire adressera un courrier circonstancié aux intéressés qui seront mis en demeure de faire le nécessaire dans les plus brefs délais.

Les animaux domestiques et en particulier les chiens ne doivent pas aboyer de manière intempestive, ni divaguer, ni souiller les trottoirs et les lieux publics. Nous avons mis en places des canicrottes, il faut les utiliser. Il existe une réglementation, nous allons reprendre les arrêtés et les mettre en application.

L'été c'est également un moment de convivialité. Plusieurs quartiers ou hameaux se sont ou vont se réunir pour mieux se connaître et partager de bons moments.

Le samedi 13 juillet, c'est une grande partie des habitants qui s'est retrouvée pour partager le repas citoyen sur la Grand rue à Plouagat. La soirée s'est prolongée par un superbe feu d'artifice près de l'étang de Ponedén et un bal public, animé par un DJ local, sur la place de la mairie.

Le 13 août, c'est sur le parking de la salle des fêtes de Plouagat que sera donné le départ de la dernière randonnée de cette année dans le cadre des mardis au clair de lune. Avant d'aller marcher, chacun pourra se restaurer sur place en dégustant une bonne galette-saucisse, une crêpe ou encore la spécialité locale : le fameux riz au lait.

Jusqu'au 12 août se dérouleront les marchés animés du lundi à Châtaudren, et le 22 septembre aura lieu la fête champêtre à l'EHPAD Guy Maros.

Sans oublier l'exposition «Plonk et Replonk» qui se tient au Petit Echo de la Mode jusqu'au 22 septembre.

Tout un programme pour permettre, en particulier à ceux qui ne peuvent pas partir, de profiter aussi et à des conditions raisonnables, de bons moments pour se ressourcer et repartir d'un bon pied en septembre.

Je vous souhaite, à toutes et à tous de passer de bons moments, de profiter de vos vacances et du beau temps et je vous donne rendez-vous en septembre pour un prochain bulletin.

Patrick MARTIN, Maire Délégué de PLOUAGAT

Le magazine d'informations de la commune paraît tous les deux mois.

Directeur de la publication : Olivier Boissière.

Directeur de la rédaction : Patrick Martin.

Comité de rédaction : Olivier Boissière, Patrick Martin, Patrice Bérot, Danièle Mottais, Bernard Connan, Nicole Boudet, Patrick Solo, Anne-Marie Jouan, Jean-Yves Le Hir, Monique Odic, Nathalie Thoraval.

Conception, mise en page et réalisation : Mairie de Châtaudren-Plouagat - téléphone : 02 96 74 10 84

Dépôt légal : août 2019

Credit photos : Patrick Martin, Ecole publique, Associations.

La rentrée scolaire

Sans vouloir porter ombrage aux grandes vacances, moment privilégié si profitable à nos petits, surtout avec ce beau temps de juillet, nous pensons déjà à leur rentrée.

Ce sera la première de la Commune Nouvelle : une seule école primaire sur deux sites, une grande école puisqu'elle comptera 17 classes pour un total avoisinant les 400 élèves. Cette école bénéficiera d'une direction unique en la personne de Madame PARENT (ancienne directrice de l'école élémentaire de Plouagat,) qui, déchargée d'enseignement, pourra être totalement disponible sur les deux sites.

Selon le souhait des familles concernées, et après validation du conseil municipal, la filière bilingue est définitivement implantée sur le site de Châtaudren et accueillera les enfants de la PS au CP avec deux enseignantes.

Des aménagements sont réalisés pendant ces vacances pour les accueillir dans les meilleures conditions.

Le site de Plouagat comptera 12 classes à la rentrée (8 élémentaires et 4 maternelles)
Les modalités d'inscription nouvelle sur les deux sites ont été votées par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin et les documents remis aux parents. Elles se font toutes auprès des services scolaires de la mairie déléguée de Plouagat.

L'accueil périscolaire

Le Restaurant Scolaire de Plouagat fournira les repas des quatre jours d'école aux enfants des deux sites : un moyen de transport réglementaire sera mis en place. Les menus seront identiques, élaborés par le nouveau chef de cuisine et arrêtés en commissions « menu » auxquelles participeront des parents élus des deux sites. Ils seront soumis à la signature du médecin scolaire.

Deux garderies (maternelle et élémentaire) fonctionneront sur les deux lieux.

Les travaux de rénovation sur le site de Plouagat sont dans la phase d'achèvement et l'ouverture de la nouvelle garderie est envisagée à la rentrée des vacances de la Toussaint (en attendant les garderies fonctionnent comme l'année passée mais l'amplitude horaire a été à nouveau modifiée par souci d'harmonisation avec Châtaudren : elles ouvrent à 7h15 le matin et ferment à 18h45 le soir).

Les tarifs et les heures d'ouverture ont été votés en conseil municipal dans sa séance du 17 mai.

Les parents d'élèves ont été destinataires des règlements de la Commune Nouvelle en ce qui concerne le fonctionnement du restaurant et de la garderie.

Les familles pourront retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Commune Nouvelle : <https://chataudren-plouagat.fr> rubrique vie scolaire.

Cette organisation complexe a nécessité une réflexion mûrie de la part des élus, un travail assidu de la part du personnel administratif et des services techniques qu'il faut remercier pour leur implication.

Elle a aussi nécessité de gros investissements :

Véhicule aux normes aménagé pour l'acheminement des repas

Matériel de cuisine et de restauration adéquat

Mobilier scolaire et périscolaire

Malgré tout le sérieux apporté à cette préparation, des aléas subsistent et certains problèmes pourront apparaître dans les premiers moments de fonctionnement : on ne pourra échapper à une période de « rodage » Un projet aussi ambitieux que la fusion de communes immédiatement suivi d'une fusion d'écoles avec la gestion d'un effectif aussi important ne peut se réaliser « en claquant dans les doigts » ! Une chose est sûre : nous resterons à votre écoute. Afin de faciliter le fonctionnement scolaire et périscolaire et d'améliorer le lien avec les familles, nous allons prochainement mettre en place un logiciel de gestion avec la possibilité d'utiliser un portail famille accessible par internet (PC/tablettes/téléphone portable).

Nous vous remercions à l'avance pour votre patience et de votre bienveillante collaboration.

Patrice BEROT et Monique ODIC, Adjoints aux Affaires Scolaires et Périscolaires

Les associations sont invitées à communiquer leurs textes et photos pour le 15 de chaque mois pair afin de paraître dans le numéro du mois suivant.

Conseil municipal du 17 mai 2019

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, ODIC Monique, KERVAREC Paul, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle, TURBAN Daniel, LARRIVEN Yves, LE PILLOUER Jean-Michel, MEVEL-RAULT Sylvie, BIENVENU Yves, BEROT Patrice, MARCELLINI Patrick, LE HIR Jean Yves, CROLAIS Michel, HOCHET Xavier – FEUVRIER Christelle.

Absents : Delfim DA SILVA OLIVEIRA – Jean Michel HERVE – Danièle MOTTAIS.

Procurations : Nicole BOUDET à Patrice BEROT; Patrick SOLO à Olivier BOISSIERE; Naïs SILVANT à Sylvie MEVEL-RAULT; Anne Marie JOUAN à Patrick MARTIN; Nathalie THORAVAL à Sophie LE DU ; Yvon LE CUZIAT à Michel CROLAIS; Marie Christine PHILIPPE à Jean Yves LE HIR; Yves BRAULT à Xavier HOCHET.

Secrétaire de Séance : Patrick MARTIN

ECOLES : SUBVENTIONS SCOLAIRES ACCORDEES POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

Proposition de la Commission des Affaires scolaires concernant les subventions scolaires 2019/2020 :

Châtelaudren-plouagat
Maternelles 55€/élève
Elémentaires 60€/élève
St Thérèse idem

Garderie fournitures 15 € / élève

Après vote à mains levées, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition.

REGLEMENTS INTERIEURS

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, émet un avis favorable sur le règlement intérieur des restaurants scolaires Châtelaudren-Plouagat et sur le règlement intérieur et de fonctionnement des accueils périscolaires.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFICATION

La tarification suivante est retenue pour le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019/2020.

Élève commune nouvelle	2,70 €
Elève extérieur	3,90 €
Adulte	6 €
repas occasionnel commune	3,90 €
repas occasionnel hors commune	5,50 €
PAI (repas apporté)	1 €
forfait 4 jours	

TRANSPORTS SCOLAIRES : TARIFICATION

Les tarifs concernant le transport scolaire dès la rentrée scolaire 2019/2020 sont inchangés :

- abonnement au mois	12,60 € TTC
- à partir du 2ème enfant	9,40 € TTC
- prix d'un trajet	0,45 € TTC
- à partir du 2ème enfant	0,20€ TTC

SITE MULTI-SPORTS

Le conseil municipal autorise le rajout de panneaux de basket-ball et un filet de protection câblé pour un coût de 2343.84 € TTC

RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE - AVENANT N°2

- Pour une meilleure isolation thermique, l'architecte a proposé la dépose de cloisons et la réalisation de menuiseries et de doublage sur cette même surface.

Montant avenant 2 HT : 5750 €

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer cet avenant n° 2.

- La réalisation d'un revêtement pare feu ½ heure sur 4 m sous la couverture du préau. La transformation comprend la suppression d'un velux sur le préau. Ces prescriptions ont été données par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité de la réunion du 22 octobre 2018.
Le montant de la prestation TTC est de : 10 027.49 €

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise Le Querriou sous réserve de l'avis favorable du cabinet assurant le contrôle technique sur cette opération.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Une consultation a été effectuée pour l'assurance dommage ouvrage relative à la construction de la maison de santé pluridisciplinaire.
Une seule proposition reçue à ce jour de la SMACL pour un montant TTC provisoire de 6 511,00 €

Le conseil municipal, accepte l'offre et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec la SMACL tout en sachant que la cotisation sera payée en fonction du coût réel des travaux.

VOIRIE IMPASSE GENERAL LECLERC

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 12 960 € TTC.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise la mieux disante : Motoculture du Leff de Plouagat pour un montant TTC de 28 800 €
- Autorise la reprise de matériel d'occasion marque Iseki acquis en décembre 2003 pour un montant de 2000 € et la reprise de matériel d'occasion marque Kersten acquis en Mai 2012 pour un montant de 2000 €.

ACHAT D'UNE HERSE-PEIGNE

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le devis et engager la dépense auprès de l'entreprise Hortibreiz de Caudan pour un montant TTC de 5076 €, sous réserve de l'obtention de la subvention du Conseil Régional.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

GYMNASSE- COMMUNE DELEGUEE PLOUAGAT

Trois entreprises ont répondu pour le changement d'éclairage au gymnase.

Le conseil municipal, à la majorité :

- Autorise le Maire à signer le devis de l'entreprise la mieux offrant : Cégélec de Plérin pour un éclairage de 1000 lux – avec un système de gradation - montant total de la dépense : 27 723.38 € TTC
- Autorise le Maire à demander un fonds ce concours auprès de Leff Armor Communauté.

ASSOCIATION ATELIER DE LA CASCADE

En 2014, la commune déléguée de Châtelaudren a passé une convention avec l'Atelier de la Cascade (association regroupant des créateurs) pour la mise à disposition du bâtiment de l'ancien syndicat d'initiative situé Place du Leff.

le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'augmentation de loyer proposée et autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'Atelier de la Cascade sur la base de 40€ / mois.

CONVENTION CENTRE DE GESTION : MISSIONS FACULTATIVES

Les deux communes déléguées avaient signé la convention d'adhésion aux missions facultatives du CDG 22. Suite aux fusions des deux communes, le CDG 22 propose de regrouper ces conventions en une seule au nom Châtelaudren-Plouagat.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le Centre de Gestion.

LOGICIELS MAIRIE : PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATIQUE

En 2016 le Centre de Gestion par le biais de son unité informatique avait proposé une nouvelle formule d'accompagnement informatique intitulée option 4, option à laquelle les Communes de Châtelaudren et de Plouagat avaient souscrit. Cette nouvelle option permettait de la part de l'unité informatique du Cen-

tre de Gestion, une plus grande réactivité, un service global et des tarifs plus abordables et modulés.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 22 pour l'option 4.

ADOPTION D'UN REGLEMENT COMMUN AUX DEUX CIMETIERES

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE émet un avis favorable sur le règlement commun aux deux cimetières.

LOGO COMMUNE NOUVELLE

Trois propositions de logo pour la commune nouvelle sont présentées :

Logo 1 : moderne en forme de spirale qui matérialise l'avenir et la dynamique

Logo 2 : avec effets bleus et verts : le rural, l'eau et le patrimoine

Logo 3 : semblable au logo 2 mais simplifié.

Pour le logo 1 : 10 voix, pour le logo 2 : 17 voix, pour le logo 3 : 3 voix
1 abstention.

DÉCLARATION INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- une propriété bâtie à Christ en Plouagat, terrain cadastré B 126-B 2203-B 2294, surface totale 1378 m².
- une propriété bâtie côte aux Goupils cadastrée C 2292 d'une surface de 1833 m²
- une propriété bâtie 54 Kermorvan cadastrée B 2212-2216 d'une surface de 498 m²
- une propriété bâtie 12 Kerny cadastrée A 1401 d'une surface de 905 m²
- une propriété bâtie au 2 rue de Quintin cadastrée F 16- F 860-
- une propriété bâtie au 7 rue du Claudren cadastrée B 1904.

Participation de la commune de résidence des élèves aux charges de fonctionnement - Classes bilingues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation par élève à 946.29 € et autorise l'émission d'un titre de recette aux communes de Lanrodec : 1892,58 € ; Bringolo : 1892,58 € et St Jean Kerdaniel : 3785.16€.

ECOLE MATERNELLE-CLASSE BILINGUE

Après discussions et après avoir entendu la position des parents d'élèves de la classe bilingue.

Le Conseil municipal décide, à la majorité (27 voix pour, 3 abstentions, 1 pour le maintien à Plouagat) de transférer définitivement la classe bilingue actuelle et la seconde classe, dans l'hypothèse d'une ouverture à la rentrée 2019-2020, à l'école de Châtelaudren.

DEMANDE DE SUBVENTION

Avec une abstention, le Conseil Municipal vote le versement d'une subvention à l'Association pour un montant de 50 €.

Conseil municipal du 28 juin 2019

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, ODIC Monique, MOTTAIS Danièle, SILVANT Naïs, SOLO Patrick, HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle, LARRIVEN Yves, LE PILLOUER Jean-Michel, MEVEL-RAULT Sylvie, BIENVENU Yves, BEROT Patrice, JOUAN Anne-Marie, Renée BERNARD, Sophie LE DU - Jean-Yves LE HIR

Absents : Delfim Da Silva Oliveira – Jean Michel Hervé – Daniel Turban - Martialle Tessier- Xavier Hochet - Marie Christine Philippe - Chritine Feuvrier.

Absents excusés : Patrick Martin - Nicole Boudet - Nathalie Thoraval - Paul Kervarec - Patrick Marcellini - Yvon Le Cuziat - Michel Crolais - Yves BRAULT

Procurations : Patrick Martin donne procuration à Olivier Boissière; Nicole Boudet à Patrice Berot; Nathalie Thoraval à Sylvie Mével Rault; Patrick Marcellini à Jean- Yves Le Hir; Yves Brault à Jean Paul Le Vaillant; Paul Kervarec à Yves Bienvenu

Procuration non recevable : Michel Crolais donne procuration à Xavier Hochet qui est absent

Secrétaire de séance : Naïs SILVANT

ACHAT VÉHICULE OCCASION

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un véhicule d'occasion Peugeot Partner, année 2016 auprès du garage Corrio de Plouagat, pour un montant de 11 000 € + 340 € frais de mise en circulation. Ce véhicule servira principalement au transport des repas à l'école de la commune déléguée de Châtelaudren.

RESTAURANT SCOLAIRE : ACHAT SAUTEUSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise Caillarec pour la sauteuse à basculement manuel avec cuve de 100 litres et engager la dépense d'un montant de 8454 € TTC.

CIMETIÈRE - AFFECTATION DU PRODUIT DES CONCESSIONS

Le conseil municipal peut librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi des concessions de cimetières entre d'une part le budget de la commune et d'autre part celui du CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de 1/3 au budget CCAS et 2/3 au BP de la commune dans le respect des règles précitées.

GENDARMERIE

La commune déléguée de Châtelaudren mettait à disposition de la Gendarmerie un ensemble immobilier d'une surface utile totale de la caserne de 705 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le bail administratif à passer avec l'Etat représenté par le Directeur des finances publiques des Côtes d'Armor, à compter du 01/01/2019 selon les conditions inscrites dans le bail et notamment pour un montant de loyer annuel de 36 747 € au 01/01/2019 révisable selon les conditions décrites dans le bail.

- Autorise le Maire à signer le renouvellement du bail.
- Habilité le Maire à effectuer toutes les démarches et

à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CHANGEMENT DU PORTAIL DE LA GENDARMERIE

Trois entreprises ont été consultés pour l'établissement du devis nécessaire au changement de portail de la gendarmerie

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne l'entreprise qui présente l'offre la plus avantageuse soit Thomas Paysagiste de Plouagat pour un montant de 3990 € TTC

TARIF GARDERIE 2019-2020 - REPRISE DE LA DÉLIBÉRATION

La délibération n°83 du mois de mai doit être reprise pour que les tarifs soient indiqués à la demi-heure et non plus à l'heure.

Les nouveaux tarifs à la demi-heure sont les suivants :

	commune	hors commune
QF = < 559	0,40	0,50
559 > QF < = 1060	0,78	1,00
1060 > QF < = 1323	0,93	1,25
QF = > 1323	1,05	1,50
dépassement horaires	5,50	5,50

INSCRIPTIONS ÉCOLES DE CHÂTELAUDREN ET PLOUAGAT

Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune des écoles est déterminé par délibération du conseil municipal.

La fusion de nos deux communes, au 01/01/2019, entraîne l'application de cette règle.

Le maire propose après avis favorable de la commission scolaire qui s'est réunie le 19 juin 2019, de définir les conditions d'inscription de la manière suivante :

1/ inscriptions nouvelles à l'école de Châtelaudren

- Les enfants résidant dans la commune historique de Châtelaudren
- Les enfants inscrits à la filière bilingue quel que soit leur commune de résidence

Pour les enfants résidant dans la commune historique de Plouagat :

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Châtelaudren
- sureffectif sur l'école de Plouagat avec accord des parents
- par mesure dérogatoire et en fonction des effectifs après l'envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Châtelaudren pour les cas suivants :
 - raison professionnelle des parents
 - garde d'enfant (AM ou grands-parents résidents sur la commune de Châtelaudren ou dans la périphérie immédiate)
 - problème de mobilité (ex : pas de moyen transport)
 - problème d'intégration à l'école de Plouagat

Pour les enfants résidant dans les communes de St Jean Kerdaniel et Bringolo :

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Châtelaudren
- par mesure dérogatoire après envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Châtelaudren (en fonction des effectifs)
- problème d'intégration à l'école de Plouagat

2/ inscriptions nouvelles à l'école de Plouagat

- Les enfants résidant dans la commune historique de Plouagat

Pour les enfants résidant dans la commune historique de Châtelaudren :

- un frère / une sœur est déjà scolarisé à l'école de Plouagat
- sureffectif sur l'école de Châtelaudren avec accord des parents
- mesure dérogatoire et en fonction des effectifs après l'envoi d'un courrier argumenté au maire demandant la scolarisation sur l'école de Plouagat pour les cas suivants :

- raison professionnelle des parents
 - garde d'enfant (AM ou grands-parents résidents sur la commune de Plouagat.
 - problème d'intégration à l'école de Châtelaudren
- Pour les enfants résidant sur les communes de St Jean Kerdaniel et Bringolo :
- par convention avec les communes
 - problème d'intégration à l'école de Châtelaudren

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les conditions d'inscription dans chacune des écoles

REMISE EN ÉTAT CALVAIRE RUE PASTEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Retient la proposition la plus avantageuse soit celle de Trégor Bâti Pierre de Plounérin pour la partie maçonnerie : 4298,40 € TTC avec la proposition de Métafer de Plaintel pour la partie métallique : 9 843,12 € TTC.
- Sollicite une subvention auprès de l'association Croix et Calvaires

VOIRIE 2019

Dans le cadre d'une convention d'un groupement de commande passée avec Leff Armor Communauté La commission d'examen des offres a retenu la proposition de l'entreprise qui a fait l'offre la plus avantageuse.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le choix de la commission d'examen des offres et retient la proposition de l'entreprise Colas Opte pour la variante trottoirs neufs rue de Quintin avec bordure béton

QUARTIER LATIN - JOINTS CIMENT - PAVÉS

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise faisant l'offre économiquement la plus avantageuse : l'entreprise Aspo de Servon sur Vilaine pour le prix de 21 006 € TTC

CONSTRUCTION NOUVEAU RÉSEAU EAUX PLUVIALES RUE DES AMOUREUX

Leff Armor Communauté a effectué des travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et eaux usées rue des Amoureux. A cet effet, des travaux sur le réseau eau pluviale étaient à réaliser avec un coût à la charge de la commune.

L'entreprise Sogéa de ST Brieuc a réalisé les travaux pour un montant de 1164 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces travaux d'urgence réalisés et autorise le MAIRE à signer le devis avec l'entreprise Sogéa pour 1164 € TTC.

JEUX SUR DOMAINE PUBLIC - ACHAT GRAVILLONS

Après présentation des devis, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de CESA de Montoir de Bretagne au prix de 39.50 € la tonne HT. Franco de port, pour l'achat de gravillons conformes à la norme « aires de jeux ».

TERRAINS DE SPORT

Pose de filets pare ballons au terrain de Plouagat

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de Thomas paysagiste pour un montant de 3900 € TTC

Pose d'une main courante au terrain de Châtelaudren

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'installer une main courante acier sur seulement 180 ml
- Retient l'entreprise faisant l'offre économiquement la plus avantageuse : l'entreprise Thomas paysagiste de Plouagat pour le prix de 6252 € TTC

CIMETIÈRE DE PLOUAGAT - ACHAT CAVURNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise faisant l'offre la plus avantageuse : Groupe Périn de Bégard pour le prix 1476.16 € TTC

CHAPELLE NOTRE DAME DU TERTRE POSE DE GOUTTIÈRES EN CUIVRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise faisant l'offre économiquement la plus avantageuse :

l'entreprise Le Méhauté de Lanrodec pour le prix de 6308.40 € TTC

ECLAIRAGE PUBLIC - RÉNOVATION PARKING DE LA SALLE DES FÊTES ET DU GYMNASSE À PLOUAGAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'éclairage public du parking de la salle commune et du gymnase, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor. la participation pour la commune sera de 36 600 €.

BOISEMENT AUTOMNE 2019 DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION CAPTAGE EAU POTABLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental 22 représenté par son Président.

Autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec Sylva expertise de Rostrenen pour un montant de 2514.12 € TTC.

Sollicite auprès de Monsieur L'Hotelier de EDP Renewables (éoliennes) une participation financière pour le paiement du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption pour les biens suivants :

Pré Barrou section A 0355 surface 158 m² (ancien cabinet dentaire)

Rue de la Villeneuve B 2262 terrain de 1237 m²

Kerny section A 1453-1452 surface 747 m² terrain

Pré de la mi route section B 2288 surface terrain 703 m²

Côte des épinettes section C 2299-2301 surface terrain 967 M² +1113 M²

6, impasse des balaniers parcelle bâtie B 1149 et 1150 surface 1073 m²

10, impasse les balaniers parcelle bâtie B 1145-1146-1374 surface 2598 M²

Le conseil municipal renonce au droit de préférence pour le bien suivant :

-Lande du gerbe surface 1 ha 83a 57ca au prix de 1000 €

LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La composition du Conseil communautaire de Leff Armor sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Par 10 voix pour dont le Maire, 10 voix contre, et 3 abstentions, le conseil décide d'une répartition des sièges du Conseil communautaire de Leff Armor communauté selon l'accord local, soit 57 sièges.

OPTIMISATION DES BASES FISCALES

Le Président de Leff Armor Communauté propose à chaque commune membre de la structure intercommunale de confirmer ou non son engagement afin de réaliser avec le cabinet Ecofinance, une action permettant de travailler sur l'optimisation des valeurs locatives dont l'objectif est de revaloriser les recettes fiscales de la commune.

Dans un premier temps, il convient de confirmer à Leff

Armor Communauté avant le 12 juillet 2019, l'engagement de la commune dans la démarche précitée

Les modalités financières seront précisées au cours du dernier trimestre 2019, tout en sachant que seul le coût de la formation des élus et du personnel communal, sera réparti entre les communes intéressées.

Après discussions et vote à mains levées, le conseil municipal :

à la majorité 20 pour, 2 abstentions, et 1 contre, décide de confirmer l'engagement de réaliser cette étude d'optimisation des recettes fiscales telle que présentée.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ

L'étude de sol préconisait un terrassement fouille de 25 cm alors que l'architecte et le bureau étude structure préconisent un terrassement fouille à - 40 cm. Au final compte tenu du terrassement à - 40 cm, suite d'un sol non satisfaisant, 10,215 m³ de béton supplémentaire pour semelles sont nécessaires, ce qui engendre une plus-value de TTC 3714.18 €.

Le conseil municipal, à la majorité, 1 abstention, accepte cet avenant 1 du lot 2 Gros œuvre.

ADHESION AU DISPOSITIF DU SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET (PAYFIP)

Le paiement par internet dans les collectivités locales est à la fois un enjeu de modernisation et une ouverture vers la dématérialisation.

Grâce à PAYFIP, développé par la direction générale des finances publiques (DGFIP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité.

Il s'agit d'une offre permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique.

Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7 jours /7, les modalités de règlement sont simples à utiliser.

Le service est entièrement sécurisé :

Ce dispositif concernera l'ensemble des titres de recettes émis par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'adhésion de notre collectivité au service PAYFIP, développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) AU 01/01/2020

- autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du dispositif PAYFIP

CRÉATION D'UNE RÉGIE DU BUDGET ANNEXE CAMPING

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations du camping et de la taxe de séjour,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'une régie du budget annexe camping.

ACHAT TONDEUSE AUTO PORTÉE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise la cession de la tondeuse Grillo au prix de 6500 €

- Autorise l'achat d'une tondeuse autoportée de mar-

que Iseki avec l'entreprise faisant l'offre la plus avantageuse soit Espace Emeraude de Plouisy pour un montant de TTC 28800 €

MARCHÉ DU LUNDI - ANIMATION DURANT L'ÉTÉ

Le Maire propose de continuer l'animation des années précédentes, pour le marché le lundi durant la période estivale

Pour cela il propose de confier l'animation d'une part, à War dro natur, il s'agit d'une animation et ateliers nature avec 5 animations, le coût est de 750 €

D'autre part, de confier une animation de scènes de vie dans la Bretagne du 13^{ème} siècle avec 5 membres de l'association La Mesnie du Goelo, le coût de 5 demi-journées (5 lundis) est de 750 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise ces animations les 5 lundis de la période estivale et autorise le Maire à signer les devis avec les associations précitées.

Containers enterrés- Assistance de service par le Syndicat de LAUNAY LANTIC

Le SMITOM coordonne l'acquisition des conteneurs enterrés par l'intermédiaire d'un marché de fournitures, assure la coordination de la pose des conteneurs enterrés et vérifie la conformité de l'implantation. Pour cette mission le SMITOM est assisté dans le cadre d'une assistance de service.

La commune de Châtelaudren Plouagat finance la réalisation des travaux d'implantation, l'acquisition des conteneurs de même que leur installation sur site (deux sites dans le cas présent).

Le Smitom versera une participation de 2000 € HT par conteneur.

S'agissant de l'assistance de service, la commune de Châtelaudren-Plouagat s'engage à prendre en charge une quote part des frais d'assistance de service.

Autorise le Maire à signer la convention d'assistance de service avec le Smitom de Launay Lantic

Désigne M. Jean Paul Le Vaillant pour siéger auprès de la commission d'examen des offres.

ACHAT POUR ECOLES ET RESTAURANT SCOLAIRE

A- jeux école de Châtelaudren

Après examen des propositions et validation par la commission scolaire le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Synchronicity de Guidel -56- pour le modèle KKS 703- âge de 2 à 12 ans- pour le prix TTC de 12 648.48 € qui comprend également la pose.

B- Restaurant scolaire : achat de vaisselle, de 4 containers chauffants pour le transport des repas et chariot ergonomique.

Après examen des propositions par la commission scolaire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Label Table de Vezin le Coquet-35- pour l'achat de vaisselle, de pichets d'eau, de chariot ergonomique, de 4 containers de transports, de plats gastronomes pour le prix TTC de 6249.06 €.

C- Ecole de Châtelaudren, achat de tables, chaises, couchettes, draps et serviettes de table.

Après examen des propositions le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise Manutan collectivités pour l'achat de tables, chaises, couchettes pour la salle de sieste avec draps, plaids et serviettes de table pour le prix TTC de 4028.90 €.

D- Achat d'un logiciel accueil périscolaire, acquisition d'une licence logiciel enfance-portail parent/famille, paiement en ligne, matériel de pointage, export vers logiciel comptabilité-, formation au logiciel et cout annuel de l'abonnement et de l'hébergement-

Après avis favorable des membres de la commission ayant participé au choix du logiciel, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de VP Concept BELAMI dont le siège est à Metz pour un coût total d'investissement de 4489 € et un coût annuel de fonctionnement de 1408.80 € TTC.

E- Achat de stores à l'école et à la mairie de Châtelaudren

M Bérot présente les devis reçus pour l'achat de stores nécessaires dans la salle de sieste, dans la salle du conseil municipal et la salle du serveur informatique de la mairie

Après analyse des devis,

- considérant la meilleure qualité du tissu occultant et classé M1 (anti feu) et du matériel proposé,

- considérant la préférence pour une manœuvre par treuil et manivelle au lieu de la chaînette,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise DIKA de Plérin pour un montant TTC de 3443.39 €, pose incluse et autorise le Maire à signer le devis avec Dika de Plérin.

ENEDIS vous informe que le déploiement des compteurs Linky se poursuivra, comme prévu, sur le territoire de la commune déléguée de Plouagat à partir du mois septembre.

Un numéro vert est mis en place pour toutes questions relatives aux compteurs communicants Linky :

0 800 054 659 (appel gratuit).

Encore et toujours des incivilités et des problèmes de voisinage.

Les différents articles parus dans nos bulletins communaux et les arrêtés qui ont été pris semblent ne pas suffire. Les problèmes persistent, ils sont régulièrement rapportés en mairie et devront être résolus rapidement.

Malgré les injonctions des élus (maire et adjoints), des cas ne sont pas encore réglés et nous allons être dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent.

Depuis début juillet, plusieurs situations nouvelles ont été signalées :

- nuisances sonores à répétition dans certains immeubles, dans les lotissements et les quartiers ! Ces nuisances ont généralement lieu après 22 h mais aussi lors de travaux de jardinage et de bricolage en dehors des plages horaires autorisées.
- jeunes en scooter qui se promènent sur les terrains de sport.
- plusieurs plaintes relatives au voisinage et notamment à l'entretien des haies et jardins ainsi qu'aux excréments des animaux, les chiens en particulier.

Quelques rappels :

- **Nuisances sonores** : La nuit, les bruits sont amplifiés. Afin de respecter le repos de vos voisins, nous vous invitons à baisser le son de vos appareils de télévision ou de sonorisation après 22 h 00. Evitez également les éclats de voix à l'extérieur, les relations de voisinage ne pourront que s'améliorer.

- **Travaux de bricolage et de jardinage** : respectez les horaires, ils sont fixés par arrêté préfectoral.

- Jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30.
- Samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.
- Dimanches et jours fériés, de 10 h 00 à 12 h 00.

- **Entretien des trottoirs et des propriétés** : l'entretien et le désherbage des trottoirs, au droit d'une propriété, est à la charge du propriétaire ou de l'occupant des locaux. Les terrains doivent être maintenus propres, il ne doit pas y avoir de chardons et les ronces ne doivent pas courir sur les trottoirs. Le règlement sanitaire départemental et un arrêté préfectoral fixent les règles à respecter.

- **Excréments des animaux** : par mesure d'hygiène publique vous devez ramasser les excréments laissés sur les espaces et voies publiques par vos animaux.

Des bornes d'hygiène canines: «canicrottes» ont été installées récemment, les possesseurs de chien qui ne respecteront pas la réglementation seront sanctionnés.



Comment les collectivités territoriales peuvent s'emparer du pass Culture ?

Plateforme de service public pour l'accès à la culture des jeunes lors de leur autonomisation, le pass Culture met en valeur les propositions artistiques, culturelles et de médiation des acteurs culturels des territoires. Les collectivités sont donc invitées à s'en emparer d'au moins trois manières :

• Les équipements culturels des collectivités

Les propositions des équipements culturels en régie ont vocation à figurer sur le pass Culture. Pour cela, les collectivités territoriales peuvent s'inscrire comme acteur culturel sur le portail pass Culture PRO www.pass.culture.fr, puis déléguer la mise en ligne des propositions à chaque équipement. Les Conditions Générales d'Utilisation présentée sur le site précisent l'ensemble des modalités, y compris les modalités de rétribution des acteurs.

L'équipe de développement du pass Culture est disponible pour tout accompagnement dans cette démarche en écrivant à : support@passculture.fr.

• Les équipements culturels soutenus par les collectivités

Les collectivités territoriales soutiennent et accompagnent de nombreux acteurs culturels. Si l'équipe de développement du pass Culture va démarcher les acteurs par secteur culturel et par territoire, les collectivités territoriales peuvent assurer la présence des acteurs qu'elles accompagnent :

- en les incitant à s'inscrire sur le portail www.pass.culture.fr ;
- en organisant avec l'équipe du pass Culture des temps d'information à destination des acteurs - contact : support@passculture.app

• Les jeunes éligibles de leur territoire

Le pass Culture a vocation à accompagner l'autonomisation des jeunes de 18 ans en facilitant leur accès à la culture. Les personnes éligibles doivent être âgées de 18 ans exclusivement, et être de nationalité française ou résidant légalement sur le territoire depuis au moins un an.

L'enjeu est de toucher l'ensemble de cette population. Pour cela, les collectivités territoriales peuvent :

- informer les jeunes de la démarche d'activation de leur compte sur le site www.pass.culture.fr organiser avec l'équipe du pass Culture tout événement permettant d'informer les jeunes éligibles et de les accompagner dans la démarche d'activation - contact : support@passculture.fr
- envoyer à l'équipe du pass Culture les contacts de l'ensemble des structures socio-éducatives relais auprès des jeunes de cette génération de leur territoire.

Par ailleurs, l'équipe de développement du pass Culture organisera régulièrement des ateliers de co-construction dans les territoires afin d'améliorer continuellement l'outil pour atteindre les objectifs d'accès à la culture pour tous, de diversification des pratiques et d'encouragement à la sortie. Vous serez informés de ces ateliers auxquels vous êtes conviés notamment par newsletter auxquels vous pouvez vous inscrire sur www.pass.culture.fr.

Déclarations préalables demandées :

- Mme CALVEZ Sylvie - 2, Kermorvan : remplacement portes et fenêtre au 33, rue de la Gare.
- M. PIERRE Denis - 8, rue de penhièvre : changement de menuiseries extérieures, isolation par l'extérieur et construction d'un carport.
- M. et Mme LE FLOCH - 6, rue des Acacias : abri de jardin au 10, rue du Léshouarn.
- M. NICOLAS Hubert - 50, Kermorvan : abri de jardin.
- M. LE FLOHIC Michel - 1, rue Maxime Maufra : auvent et modification baie coulissante.
- M. BRASSART Hugo - 35, rue Général Leclerc : peinture huisserie.
- M. LEHELARD Samuel - 13, rue de la Corderie : remplacement portail.
- M. LE TIEC Jérémy - 2, Guervaux : mur en parpaing.
- M. LEGAUD Michel - 2, allée des épinettes : abri de jardin.

Déclarations préalables accordées :

- SVH Energie Soleil - 93400 ST Ouen : panneaux photovoltaïques, 4 impasse de Kernabat.
- M. NAGELIN Charles - le Mogoéro : mur en parpaing.
- M. LE GUEN Jean-François - la Dosse : surélévation d'un garage.
- M. HUBERT Nicolas - 50, Kermorvan : clôture.
- M. KERNOA Julien - 11, place des Sources : abri de jardin.
- M. BORGES Loïc - 40, rue de Roscorlet : abri de jardin.
- M. SALAUN Christian - 29, rue de Bel Orient : abri de jardin.
- M. MICHAUT Christian - 13, rue de Peupliers : Carport.
- Mme LUCO Natacha - 16, rue de St Brieuc : toiture, pose de vélux et ravalement.
- M. LE GOUX David - 52, Kermorvan : clôture.
- M. et Mme LE FLOCH - 6, rue des Acacias : véranda au 10, rue du Léshouarn.
- BOCQUEHO Eric - Plerneuf : fenêtres de toit et porte à Kerlogoden.

Permis de construire demandés :

- M. BURLOT Nicolas - St Jean Kerdaniel : deux maisons d'habitation, Côte des Epinettes.
- Mme PERRUCHON Corinne - 21, rue des Charmes : maison d'habitation, rue de St Brieuc.
- Mme LARONCHE Myriam - PLERIN : Maison d'habitation, rue de la Gare.
- M. GALLARDON Louis - 18, rue de Mississipi : abri de jardin.
- M. FAIJEAN Jacques - Crist : Garage.

Permis de construire accordés :

- M. LADROUE Frédéric - 30 bis rue de la Gare : maison d'habitation.
- M. LEROUX Frédéric - 22, la Rue Neuve : abri de jardin.
- M. LE TOUARIN Kévin et Mme LE BERRE Angélique - 11, Crist : carport.
- M. Mme GOARDOU Anthony - Rubourgeois : maison d'habitation.

Les dates à retenir

- Lundi 15, 22 et 29 juillet, 5 et 12 août.
Marché animé à Châtelaudren
- Jeudi 1er août
Couleurs de Bretagne à Châtelaudren
- Dimanche 4 août
Bal de l'amicale des retraités à Plouagat
- jeudi 8 août
Concert médiéval - Chapelle ND du Tertre
- Dimanche 11 août
Bal de l'amicale des retraités à Plouagat
- Mardi 13 août
Mardi au clair de lune à Plouagat
- Vendredi 30 août
Don du sang
- Dimanche 8 septembre
Bal de la FNACA
- Dimanche 22 septembre
Fête champêtre EHPAD Guy Maros
- Dimanche 6 octobre
Loto APEL Ste Thérèse

Etat civil

● Naissances :

- Louane DUBOIS, 10, rue du Clos Maréchal
- Charly LALU, 70, rue de la Gare
- Marceau LE BORGNE, 30, Résidence de Mississippi
- Lorenzo MUTSCHLER ,25, La Villeneuve Perret
- Noé LE BASQUE, 12, Christ
- Romy FREJAVILLE, 7, rue de la Forge
- Nathan LE COQ, 5, rue de la Forge
- Amélia URO, Gouéjan
- IKHELIF Elias, 18, rue Général Leclerc.



● Parrainage civil

- Maël LE GAL, chemin de Kerdanet
- Garence FLEUROT, chemin de Kerdanet
- Mathéo et Angel LABORDE, rue de Guingamp
- Kintana et Tahys SCOUARNEC, résidence de Mississippi

● Décès :

- Jacqueline BONNIN, 90 ans rue de Kernabat
- Alice VAILLANT, 93 ans, rue de Kernabat
- Thérèse LE FOL, 88 ans, Bel Air
- Albert LAUTRU, 93 ans, rue Général Leclerc
- Frank LE MEHAUTE, 46 ans, rue de la Gare

● Mariages

- Dominique LE CLECH et Isabelle COUNY, Rumbon.
- Emilie BOTTINEAU et Arthur OLLIVIER, rue des Merisiers
- Sarah GOUDARZI et Willy MOUJOL, Kergolio
- Sandrine INGRAND et Cyril SCOUARNEC, résidence de Mississippi



Mariage de Sandrine INGRAND et Cyril SCOUARNEC et parrainage républicain des enfants : Tahys et Kintana



Mariage de Sarah GOUDARZI et Willy MOUJOL

Activités culturelles et touristiques

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

En période scolaire

lundi et vendredi : 17 h - 19 h

mercredi : 14 h - 19 h

samedi : 9 h 30 - 12 h 30

Hors période scolaire

mercredi : 14 h - 19 h

vendredi : 15 h - 19 h

samedi : 9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 18 h.

Les Marchés animés

Les marchés du lundi à Châtelaudren sont animés de 9h à 12h, jusqu'au 12 août, en collaboration avec l'office du tourisme

- Par Le groupe la Mesnie du GOELO qui fera une reconstitution du début du XIII siècle et interprètera HENRI d'AVAUGOUR et ses proches

-Par le duo LARIVAIN /PERON sonneurs qui alterneront musique bretonne et musique irlandaise

-Par des animations nature avec WAR DRO AN NATUR



Animations sur le marché du lundi

Association « Yoga to the moon »

Cours de yoga dynamique tous les jeudis à la salle communale
de la commune déléguée de Plouagat

Contact : 06 64 16 81 21

Animations à l'EHPAD



C'est le carnaval à l'ehpad avec la participation des maternelles de Plouagat.

Journée d'animation avec la chorale du collège Lucie et Raymond AUBRAC.



La sortie du 7 mai à la ferme du mohair, à Le Haut-Corlay. Les aînées sont heureuses de caresser les chevrettes : elles sont douces comme des agneaux.

Fête champêtre à l'EHPAD

Dimanche 22 septembre 2019

Repas adultes : 10€; enfants - de 12 ans : 5€

Inscriptions avant le 10 septembre

Animations - buvette - tombola

L'actualité des écoles

La lutte contre le harcèlement

Les enseignants de l'école élémentaire publique de Plouagat se sont mobilisés vendredi 7 juin pour sensibiliser les élèves à la lutte contre le harcèlement.

Les CP et les 2 classes de CE1 ont participé à 3 ateliers différents : travail sur des situations de harcèlement scolaire, la différence et les émotions ressenties.

Les classes du CE2 au CM2 ont également travaillé par ateliers successifs : jeux de rôles, analyse d'affiches, création d'affiches, écriture d'une chanson, exercices sur le libre arbitre et le rapport aux autres...

Les élèves et les enseignants ont fait un bilan positif de cette journée banalisée qui a donné lieu à des échanges très intéressants entre pairs.



Travail de précision pour réaliser les affiches



Les maternelles bilingues dans le train

École maternelle : la classe bilingue à bord de la Vapeur du Trieux

Pour conclure l'année sur le thème du train, la classe bilingue de l'école maternelle publique est montée à bord de la Vapeur du Trieux, mardi 18 juin. Lors de leur trajet reliant Paimpol à Pontrieux, les 27 élèves ont pu admirer le paysage ainsi que le château de la Roche Jagu. Une halte était également proposée à la maison de l'estuaire. Le moment le plus plaisant fut le passage sur le pont de Frynadour... et bien sûr le pique-nique, à l'abri dans le hall de la gare de Pontrieux.

En visite à Pont-Melvez

La classe de PS-MS de mes Picard et Desbois, accompagnée par l'ATSEM Marie-Laure et de nombreux parents, est allée visiter la ferme pédagogique de Guerduel à Pont-Melvez. Ils ont rencontré Samuel, le fermier et fait connaissance avec les nombreux animaux: cochon, poules, vaches, lapins...

Pour clôturer la visite, une promenade en calèche !!!!

Cette visite, très appréciée, a été financée par l'APAEP, qui finit l'année sur les chapeaux de roues après une kermesse très réussie.

Et les enfants remercient la maman de Mila qui a fait office de reporter photo pendant la journée.



Pause photo avec le lapin

L'actualité des quartiers

Repas de quartier à Kermorvan

L'assemblée présente au repas de quartier annuel de Kermorvan le samedi 15 juin dernier. Une trentaine de convives s'est donné rendez-vous au traditionnel repas des voisins.



Journée pique-nique, rue de Mississippi



Pour la première année les habitants du quartier de mississippi se sont retrouvés le dimanche 30 juin pour une journée pique-nique,

le soleil, jeux de palets et quelques chansons fredonnées en ont faits une après midi appréciée de tous .

nous espérons etre plus nombreux l'année prochaine en y incluant la rue de la corderie et résidence mississippi.

Échos des associations

RANDONNEE à l'ILE GRANDE DES MARCHEURS de l'AMICALE DES RETRAITES



Une pause pique-nique bien méritée

Le vendredi 7 juin 2019, une douzaine de marcheurs seulement ont bravé la météo annonçant la dépression MIGUEL. Ils n'ont pas regretté le déplacement car le tour de l'Ile Grande, le matin, fut très agréable, découvrant de très beaux paysages.

A la pause pique-nique, la bonne humeur était présente et chacun a apprécié la convivialité d'un repas pris en commun dans un décor naturel.

Au moment de partir pour l'Ile Renote, Miguel a commencé à se faire sentir par de fortes rafales de vent et de pluie ; ce qui a contrarié la marche de l'après-midi. Ce fut donc un retour prématuré à PLOUAGAT mais avec le sentiment d'une sortie courte mais bien réussie.

Le collectif d'aide aux migrants a récupéré des vélos

Grâce à la générosité des habitants de Châtaudren-Plouagat et des environs, le collectif d'aide aux migrants accueillis sur Châtaudren-Plouagat a récupéré et remis en état des vélos.

Le collectif vient d'en mettre quelques uns à la disposition des migrants intéressés. Ils leur sont prêtés pour faciliter leurs besoins de déplacements et contribuer ainsi à leur autonomie.



Les premiers vélos réparés ont été prêtés.

ASSOCIATION DU BRAUNECK



Les communes de Plélo, Plouvara, St Jean Kerdaniel, Bringolo et Châtaudren (et donc la nouvelle commune de Châtaudren-Plouagat) sont jumelées avec la commune bavaroise de Lenggries depuis 1981. Ce jumelage est très actif et les échanges nombreux avec notamment un séjour de jeunes tous les ans en août !

L'association du BRAUNECK (nom provenant d'un sommet montagneux mythique à Lenggries) est née en 1983. Elle veut réunir tous les anciens jeunes des séjours en Bavière. Il s'agit là de poursuivre le travail initial du P. André Kerhoas en fédérant toutes les bonnes volontés qui ont participé aux camps d'été.

Dans cet esprit, l'association du Brauneck organise une fête de la bière le 12 octobre 2019 à Plouvara

Contact : S. Jouan 06 37 13 18 61
assodubrauneck@orange.fr

Travaux sur la commune

Aménagement extension de l'école

Les travaux d'extension de l'école et d'aménagement de l'accueil périscolaire dans l'ancienne cantine se poursuivent.

Dans l'ancienne cantine, les travaux de cloisonnement et d'aménagement intérieur sont bien engagés. Les plafonds et les sols seront réalisés pour début août. A l'école maternelle, la nouvelle structure prend forme, les peintures et les sols sont réalisés et le bardage extérieur se termine. Les travaux de bitumage de la cour ont été réalisés.



Réunion de chantier, avant la pose des sols



Le futur bâtiment vu de la nouvelle cour

Maison de santé pluridisciplinaire

Les travaux de la future maison pluridisciplinaire de santé se poursuivent normalement. Le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air avant les congés des entreprises. Les travaux intérieurs vont pouvoir démarrer dans les délais prévus.



Les travaux de gros oeuvre sont presque terminés

Evénements

Inauguration église st Pierre

L'inauguration de l'église St Pierre s'est déroulée le samedi 25 mai en présence de très nombreux habitants.

Après une visite guidée des lieux, nous avons assisté à un concert de violon par M. Gaspard PRENOVEC puis à une très belle prestation de la chorale du Tertre, conduite par M. Renaud TURBAN.

La cérémonie s'est poursuivie par les discours, la remise officielle des clés au Comité Paroissial et s'est clôturée par le traditionnel pot de convivialité.



Remise des clés au Comité paroissial

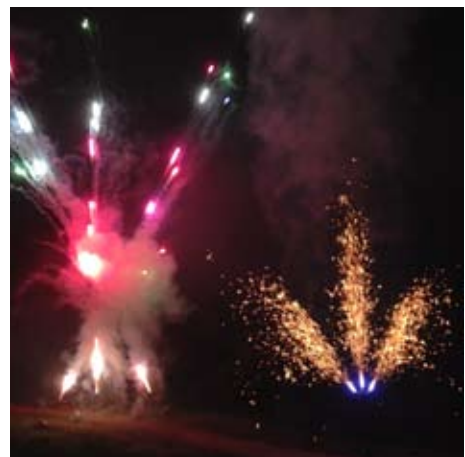
Passage en 6ème



Les futurs 6ème de Plouagatet de Châtelaudren ont reçu une clé USB



Repas de rue du 13 juillet



Après la dégustation des jambons, le public s'est rendu au feu d'artifice près de l'étang de Poneden